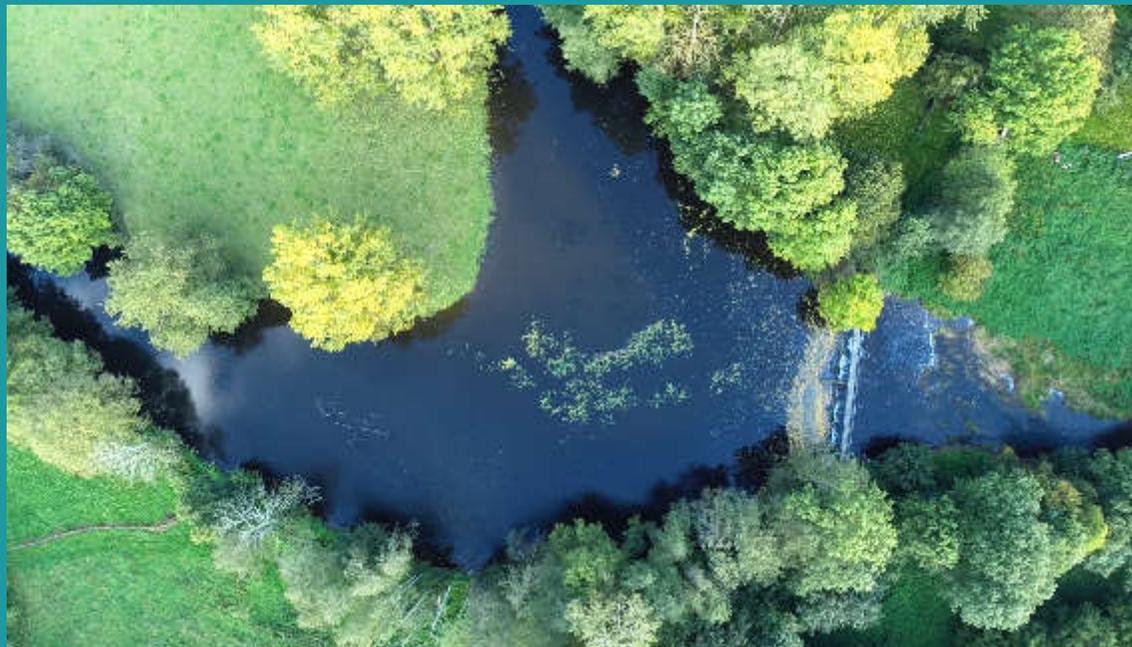


VALIDATION DE LA STRATEGIE 2020-2025 DU FUTUR CONTRAT TERRITORIAL

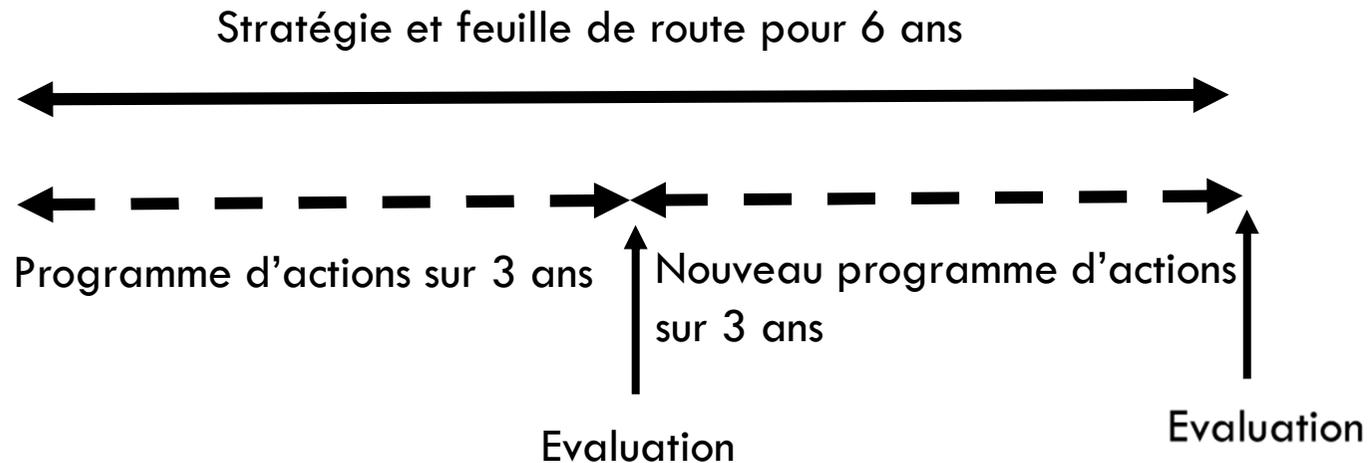


COMITE SYNDICAL DU
9 octobre 2019



MODALITÉS DU FUTUR CONTRAT TERRITORIAL

- Un contrat territorial unique signé avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région des Pays de la Loire
- Période : 2020-2025 (6 ans)
- Un contrat multithématique (qualité, milieux aquatiques, quantité)





CALENDRIER

- **9 octobre** : Comité syndical validant la stratégie du futur contrat
- **5 novembre** : COPIL pour l'élaboration du programme d'actions
- **11 décembre** : Comité syndical approuvant le programme d'actions multithématique et le contrat.
- **Mi-décembre** : Transmission du contrat à l'AELB et à la Région
- **Janvier 2020** : Présentation devant la CLE
- **Mars 2020** : Décision des instances de l'AELB
- **Printemps 2020** : Signature officiel du contrat

DÉMARCHE D'ELABORATION DE LA STRATEGIE 2020-2025

- **25 juillet** : Réunion des Vice-présidents pour évoquer une stratégie multithématique



- **3 septembre** : Réunion des Vice-présidents
COFIL pour élaboration de la stratégie



- **20 septembre** : Arbitrage du Bureau sur des points particuliers



Réunion participative du 3 septembre



DÉMARCHE D'ELABORATION DE LA STRATEGIE 2020-2025

La stratégie doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- Pourquoi agir sur le territoire et dans quel objectif ?
- Ou agir ?
- Avec qui ?
- Avec quelles ressources ?





POURQUOI AGIR SUR LE TERRITOIRE ET DANS QUEL OBJECTIF?

Amélioration de la qualité de l'eau : respect des normes DCE, et réponse aux enjeux d'alimentation en eau potable et de diversification de la ressource

Augmentation des surfaces de zones favorables à l'infiltration et à l'épuration des eaux de ruissellement sur le bassin versant

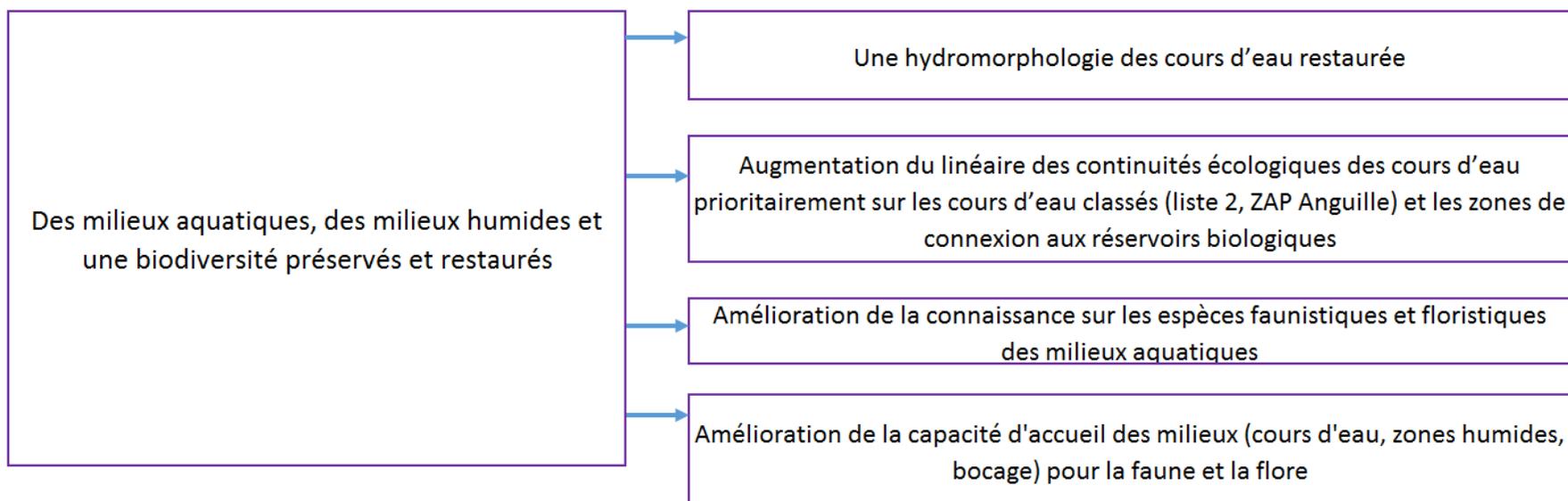
Diminution des consommations de Nitrates et de produits phytosanitaires

Amélioration des sols (structure, taux de matière organique, couverts ...)

Amélioration de la connaissance du territoire sur la qualité de l'eau et les zonages prioritaires

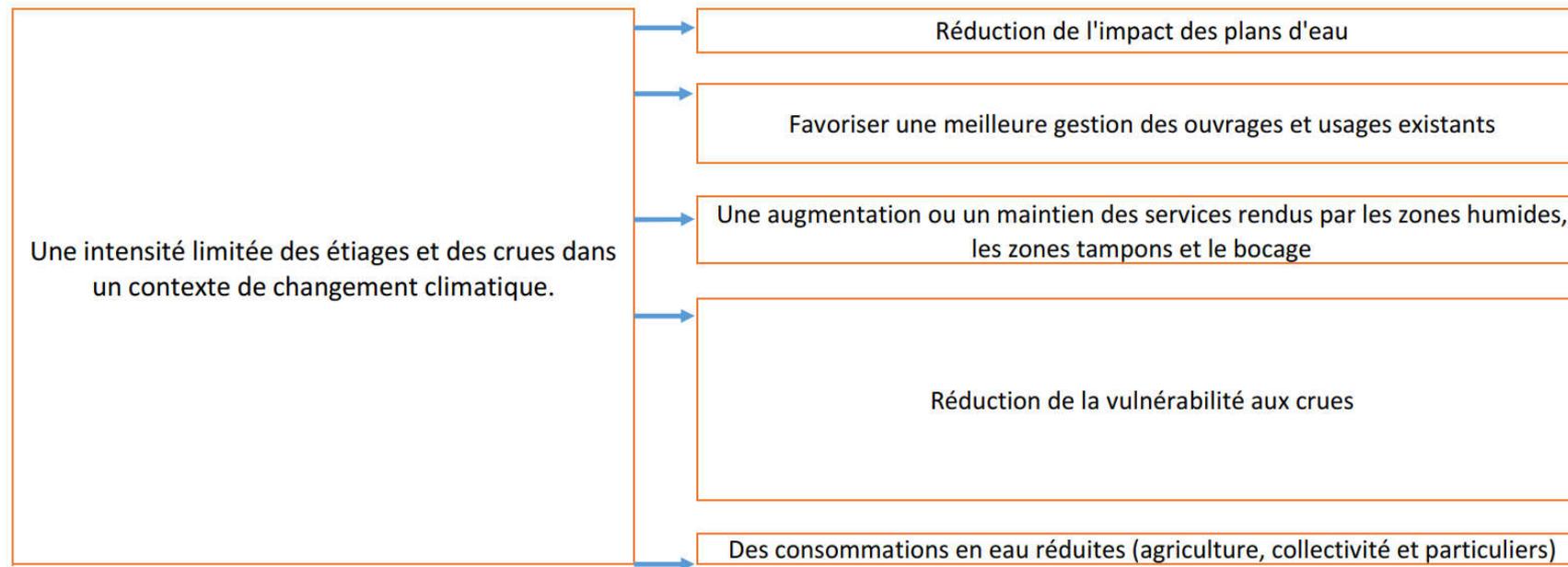


POURQUOI AGIR SUR LE TERRITOIRE ET DANS QUEL OBJECTIF?



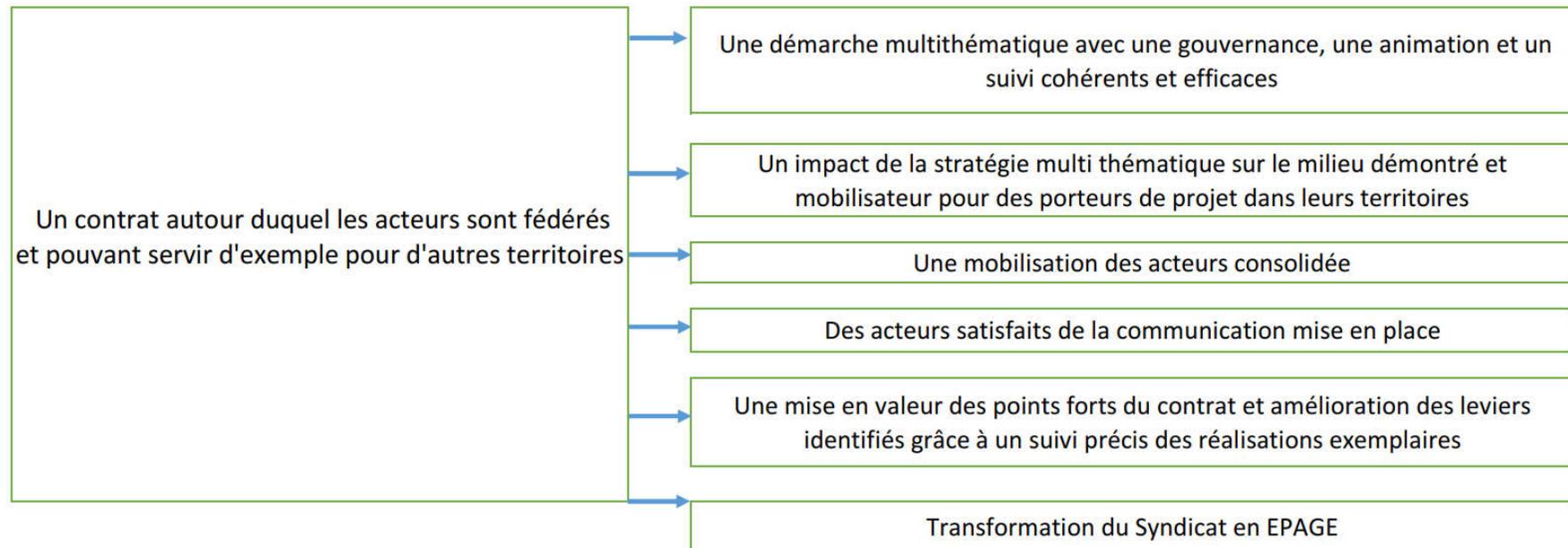


POURQUOI AGIR SUR LE TERRITOIRE ET DANS QUEL OBJECTIF?





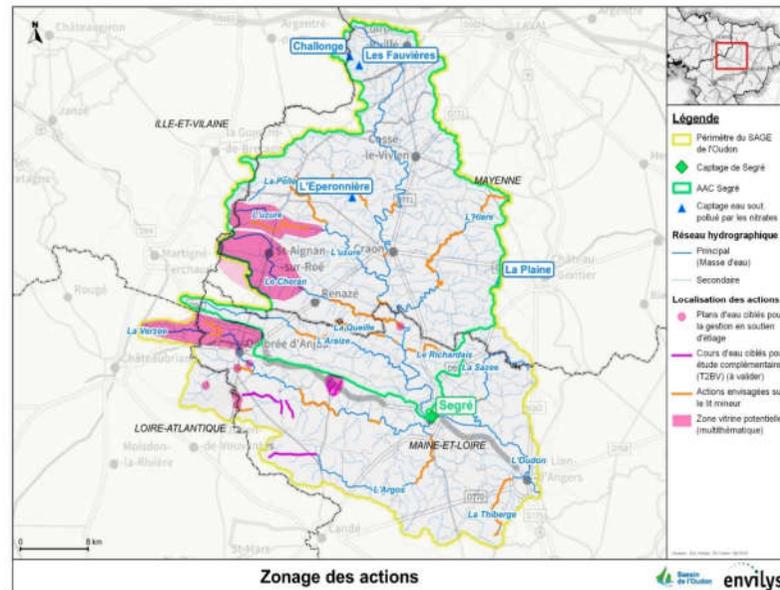
POURQUOI AGIR SUR LE TERRITOIRE ET DANS QUEL OBJECTIF?





OU AGIR ?

Conformément au 11^è programme d'intervention de l'Agence de l'eau, il est proposé de hiérarchiser les zones d'actions en fonction de l'état des masses d'eau et des enjeux.



La faisabilité des actions (volonté des acteurs notamment) et la continuité des actions engagées dans les précédents Contrats territoriaux ont deux critères qui sont également intégrés pour la priorisation des zones d'actions.





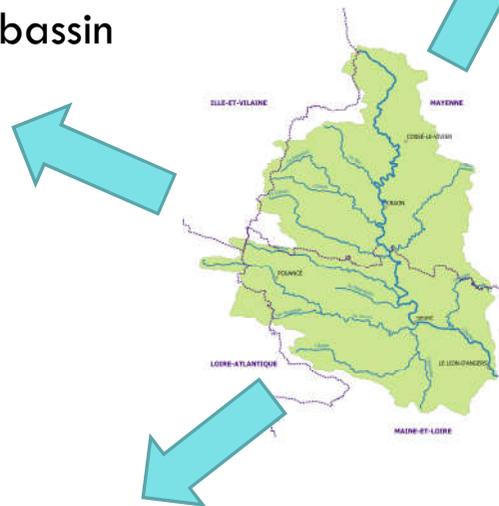
OU AGIR ?

Ensemble du bassin versant

A titre d'exemple, les actions telle que la sensibilisation seront menées à l'échelle du bassin versant.

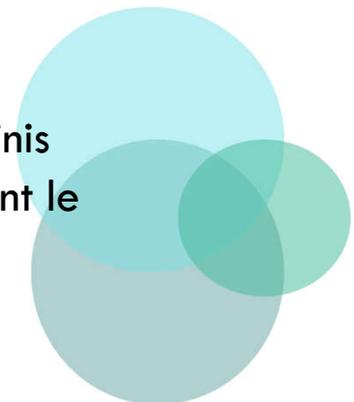
Zones à enjeux forts

Il s'agit par exemple des Aires d'Alimentation de Captages souterrains, des masses d'eau les plus proches du bon état, des têtes de bassin versant, des cours d'eau classés en liste 2 (et dans les Zones d'Actions Prioritaires Anguilles) et des réservoirs biologiques.



Zones test multithématiques

Certaines actions seront concentrées sur quelques secteurs bien définis dans l'objectif de conjuguer les effets et d'atteindre plus rapidement le bon état.





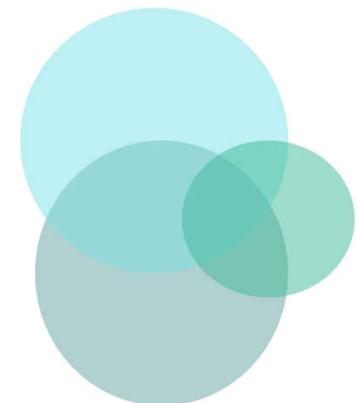
AVEC QUI ?

Les maîtres d'ouvrage :

Les maîtres d'ouvrage identifiés sont :

- le Syndicat du Bassin de l'Oudon,
- le Département de Maine-et-Loire,
- les Fédérations de pêche et de protection des milieux aquatiques 49 et 53.

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon assurera l'animation et la coordination du contrat à l'échelle du bassin versant.





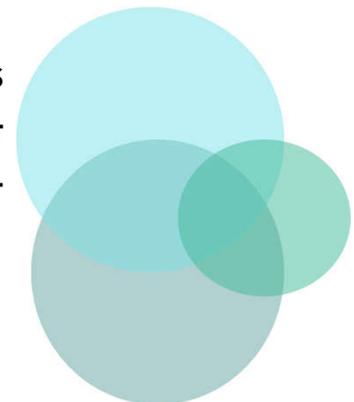
AVEC QUI ?

Les autres acteurs impliqués :

Les maîtres d'ouvrage pourront s'appuyer sur d'autres acteurs pour la mise en œuvre du plan d'actions :

- Les partenaires techniques et/ou financiers : Région, Agence de l'eau, Départements, services de l'Etat
- Des « relais » pour mettre en œuvre des actions et les promouvoir auprès des agriculteurs, riverains, propriétaires : Chambres d'agriculture, préconisateurs agricoles, associations, prestataires...
- Les ambassadeurs, issus des différents acteurs, qui seront associés à la mise en œuvre et la diffusion des actions pour des zones test multithématiques. Ils expliqueront la politique territoriale multithématique et feront remonter les freins et les leviers du territoire.

Par ailleurs, depuis de nombreuses années, le Syndicat a tissé des liens étroits avec les collectivités du territoire. Ces partenariats sont essentiels pour mener à bien des projets ambitieux, portés localement et inscrits dans la durée.





AVEC QUELLES RESSOURCES ?

Ressources financières

- Syndicat

Ressources actuelles en provenance des Communautés de communes = **850 000 €/an**

- Aides de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région des Pays de la Loire et des Départements (53, 49) – Taux variables en fonction du type d'actions

Ressources humaines

Thématiques	ETP
Milieux aquatiques et ouvrages hydrauliques	4
Qualité de l'eau et gestion quantitative (inondations et étiages)	3
Animation de la CLE, communication, SIG, évaluation	2
Secrétariat, finances	2
Total	11

